

Procès-verbal de séance du conseil municipal Mercredi 22 mai 2013

Convocation du 15 mai 2013

Membres en exercice : 15

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 22 MAI à 20H30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :

RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, CLEMENT Jean-Luc, GERBAUD Eric, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, MEUNIER Michel, MODANESE Corine, PARA-AUBERT Monique, sauf

Absents excusés représentés : **COMTE Sandrine représentée par ALLAIN-LAUNAY Matthieu
DUC Serge représenté par FERNANDEZ Vincent
DUGELAY Denis représenté par RICARD Maurice,
GABANOU-PAUL Agnès représentée par MODANESE Corine
MICHALINOFF Jacques représenté par MEUNIER Michel
RAIZIN Stéphane représenté par GERBAUD Eric,**

Secrétaire de séance : **ALLAIN-LAUNAY Matthieu**

Présents : 9 Votants : 9+6

En présence de Mme Michalinoff, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour complément

Ordre du jour :

- Suivi des dossiers et subventions
- Eau potable : choix d'un maître d'œuvre, choix d'un prestataire pour la tranche de travaux immédiats
- Programme de voirie communale 2013
- Transfert de la compétence "construction d'une gendarmerie" à la CCTB
- Questions diverses
 1. SCOT
 2. Vente d'un chemin désaffecté aux Courtès
 3. Chèvrerie de Céüze
 4. Cantine 2013-2014

Le maire remercie les membres présents, puis il aborde l'ordre du jour par la présentation d'un tableau récapitulatif des différents projets en cours et à venir.

▪ Suivi des dossiers et subventions :

- Travaux bâtiments et aménagements divers :

Projets	Coût TTC	Subventions demandées	Subventions accordées	Commentaires
Bâtiments communaux				
Garage communal	77 740	47 500	0	Pas de subvention de l'Etat (32 500) Région en attente (15 000), travaux en attente de financements
Vitrail Chapelle	3 382	2 544	2 544	Commandes faites (menuiserie + vitrail); en cours de réalisation. Subvention 80% petit patrimoine CCTB.

Réfection partielle carrelage bibliothèque	2 637			Devis carreleur et accord assurance reçu, travaux à réaliser, réagrèage à prévoir ?
Maison Lagarde		0	0	Visite technique avec M. Para-Aubert. Isolation complète à prévoir, possibilité d'abattre les cloisons réfléchir sur l'agencement de 2 logements Appel à un architecte?
Toit de la sacristie Est	10 000	0	0	Devis demandés; en attente
T4 Ecole	28 912	8 106	8 106	Travaux intérieurs faits (JF, Guy). Loué à compter du 01/07; l'isolation extérieure reste à faire. Subvention Région (PAS)
Le Village				
Sécurisation 2 Céúze	68 902	46 088	0	PIL. Pas de réponse CG05, dossier non prioritaire.
Jeu de plein air	5 000			Autofinancé. Dossier suivi par Eric Gerbaud Prévoir 30 cm de gravier 0.8 roulé M. Allain Launay précise que la notice d'entretien doit être fournie (maintenance à venir).
Sécurisation traverse St Laurent	3 300	1 650	1 650	Travaux à réaliser : balises et bandes de résine rouge à l'entrée du hameau
Electricité - Télécom.				
Réseaux Surville	20 000	0	0	20 000 = reste à payer sur 60 000; date de fin? Cf Syme05
Coffrets forains	6 000			Les Murets : installé, Place : reste à faire .Coûts nets, à confirmer Syme05
Changement lampadaire accidenté	2 528	Assurance 2 528		Commandé à ETEC; assurance moins franchise OK.
Installation lampadaire rond-point	2 808	0	0	Commandé à ETEC ; travaux en attente.
Aménagement Les Guérins				
Acquisitions foncières	6 000	0	0	Accord Hives pour achat groupé; en attente notaire. Coût = 5 000 + 1 000 (notaire).
Aménagement de Céúzette				Débroussaillage sur 8 Ha et reprise du captage des Essailons pour abreuvement des ovins et création d'un réservoir de 5 m3 pour alimenter les troupeaux des éleveurs voisins (Céas/Boirient). Appel d'offres débroussaillage en cours Travaux prévus à l'automne
Divers				
Voyage école à Paris	14 256	0		Subvention Région refusée (2 550€), Subvention CG05 (480€) en attente.

- Programme Voirie communale 2013 :

N° Voie	Libellés travaux	Longueur X largeur	Montant TTC	Commentaires
Les Dômes	Renforcement chaussée sur partie non achevée en 2012	355 ml X 3		Voirie rurale* Réfection en bi-couche
Les Nonettes	Reprise de la chaussée partie basse	260 ml X 3	Montant total y compris voie des dômes 11 368	Réfection en bi couche
Les Coqs / Surville	RD 219 jusqu'à maison Lecomte	235ml X 3.5	15 526	Après travaux enfouissement des réseaux : Mise à niveau chambre Telecom et regards sous chaussée Réfection en enrobé
Montant TTC			26 894	Subvention CG 05 7 500

*Pas de subvention pour travaux voirie rurale

- Travaux sur réseau d'eau :

Projets	Coût TTC	Subventions demandées	Subventions accordées	Commentaires
Maîtrise d'œuvre CLAIE	17 043	11 400	11 400	4 350 HT (phase 1) + 9 900 HT (phase 2). Cf délibération; subvention à 80%
Phase 1	55 016	36 800	36 800	Captage Prablandier, contournement chèvrerie : Cf délibération; subventions à 80%.
Phase 2	215 280	144 000	144 000	Prablandier-Surville, Pont des Roses-Banarde... appel d'offres à établir ; montant à cadrer en fonction du solde des subventions
Réfection des réservoirs	72 985	48 820	0	PIL. Subvention en attente au CG05; étudiée après démarrage de la phase 1. Dossiers eau prioritaires.

- Financement du voyage à Paris :

La région n'attribuera pas la subvention de 2550€ attendue et annoncée par la commune. Dans un courrier reçu ce jour, les enseignantes proposent de reverser à la commune l'excédent de 306 € dégagé par les actions de parents d'élèves.

Le maire propose qu'en complément, il soit demandé aux enseignantes de réduire les dépenses de transport de 500€ au cours de l'année 2013 ; cette solution avait été envisagée lors de l'élaboration du budget de l'opération. La commune prenant à sa charge la différence soit 1744€. Eric Gerbaud rappelle que le covoiturage avec les parents s'exercera pour le déplacement à Corréo (projet Copernic)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Eau potable – Changement de canalisations / mission de maîtrise d'œuvre :

Le maire rappelle que les travaux de remplacement de la canalisation à hauteur de la chèvrerie sont urgents et complexes et qu'il convient de confier cette mission à un bureau d'études (maîtrise d'œuvre complète avec suivi de chantier).

Il expose au conseil municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre comprenant la phase consultation des entreprises et suivi de chantier, doit être envisagée.

*Il présente le devis d'honoraires pour **mission complète** proposé par le cabinet CLAIE (Coopérative Locale Assistance Ingénierie de l'Eau) représenté par M. David Vigreux domicilié "Micropolis" à GAP (Hautes-Alpes) qui, pour un montant de travaux HT de 226 000€, s'élève à **14 250 € HT**, sur deux tranches soit :*

Tranche 1: HT 4 350 €

Tranche 2 : HT 9 900 €

Le maire propose de retenir cette offre

- Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité*
- *Accepte de retenir cette offre et de confier la réalisation de cette mission à M. David Vigreux du cabinet CLAIE.*
 - *Autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous documents relatifs à la prestation du maître d'œuvre.*

Choix d'un prestataire pour travaux :

Ensuite le Maire rappelle que pour la réalisation de cette première tranche de travaux immédiats, une consultation des entreprises a été opérée ; 4 offres ont été remises pour ces travaux.

*Après avis de la Commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 22 mai 2013 à 17 heures, l'entreprise SARL CGM Guy CHEVALIER domiciliée La Roche des Arnauds (H-A) a été retenue pour un montant de **33 201.90 € HT**.*

Monsieur le Maire propose d'approuver la décision de la Commission d'ouverture des plis

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité

- De retenir l'entreprise SARL CGM Guy CHEVALIER pour les travaux sur réseau d'eau potable, d'un montant de **33 201.90 € HT**.
- D'autoriser le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tous documents s'y rapportant.

Transfert de la compétence "construction d'une gendarmerie" à la CCTB :

Le maire rappelle que la communauté de communes de Tallard Barcillonnette envisage de prendre en charge la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à La Saulce, les agréments de l'état sont acquis, mais la CCTB n'a pas la compétence et il convient de délibérer, la modification des statuts devant être adoptée à la majorité qualifiée.

Le Maire précise qu'il émet de réserves quant au financement, en cours d'élaboration, de cet équipement.

Le Maire expose qu'il a reçu notification de la délibération prise par le Conseil de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette lors de sa séance du 10 avril dernier pour modifier les statuts de la Communauté.

Il explique que la Préfecture a demandé à la CCTB de modifier ses statuts pour y intégrer la compétence nécessaire à la réalisation de la nouvelle caserne de Gendarmerie à La Saulce pour laquelle la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale a donné à la CCTB une Décision d'Agrément de Principe Immobilier.

Il précise que cette modification des statuts de la CCTB consiste à rajouter au chapitre « C – Autres Compétences » des statuts, un 11ème alinéa intitulé :

«10) Construction, aménagement, entretien et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire ».

Le Maire donne également lecture du projet de nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes tenant compte de cette nouvelle compétence présentée dans la délibération de la Communauté de Communes.

Il rappelle par ailleurs l'arrêté préfectoral du 10 août 2007 arrêtant la dernière mise à jour des statuts de la Communauté de Communes.

Le Maire rappelle la procédure de modification des statuts de la Communauté de Communes découlant de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et explique que le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur ce projet de modification des statuts.

Etant entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de délibérer favorablement sur la modification de statuts envisagée (projet de modification de statuts joint à la présente délibération).

▪ **Devenir de la CCTB au 1^{er} janvier 2014 :**

Suite à cette demande de modification de statuts, les conseillers municipaux souhaitent qu'une réflexion soit engagée sur le devenir de la CCTB avant le départ des communes de Pelleautier et la Freissinouse et que les différentes commissions soient réunies d'ici la fin de l'année.

Maurice Ricard rappelle que les communes de Pelleautier et La Freissinouse rejoindront la communauté d'agglomération de Gap au 1^{er} janvier 2014.

De ce fait, la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette sera réduite à 12 communes et perdra environ 15% de ses habitants.

Cette situation est l'occasion d'une nouvelle réflexion sur la gestion des services rendus par la CCTB (déchets, ordures ménagères, réseau d'eau intercommunal ...)

Le conseil municipal propose de demander à M. Le Président de la CCTB la réunion de toutes les commissions communautaires afin qu'il soit réfléchi collectivement à l'organisation à mettre en œuvre à la suite du départ de Pelleautier et La Freissinouse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la proposition et demande la transmission de cette délibération à M. le Président de la CCTB.

Questions diverses :

▪ **AVIS sur le contenu du SCOT :**

Le Maire rappelle la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Aire Gapençaise dont le contenu a été arrêté le 19 février dernier.

Conformément à la loi, les Personnes Publiques Associées sont invitées à donner leur avis sur ce document avant l'enquête publique qui devrait débiter vers le 15 juin.

La compétence SCOT ayant été, dès l'origine, transférée à la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur ce sujet.

La présente délibération a pour objet de contribuer à l'avis qui sera émis par la Communauté de Communes.

Le Maire rappelle les principales orientations du SCOT articulées autour de deux axes :

Axe 1. Affirmer l'identité du territoire et mettre en valeur son capital "qualité de vie" :

- Protéger la biodiversité et valoriser les ressources naturelles,
- Pérenniser les espaces et les activités agricoles par, en particulier, la protection du foncier,
- Promouvoir les sites et espaces à valeur paysagère.

Axe 2. Assurer des conditions favorables aux moteurs de l'économie :

- Développement du tourisme en toutes saisons (ski et activités de pleine nature),
- Accueil de nouveaux habitants au même rythme (1,8% par an) que ces dix dernières années,
- Soutien à l'activité agricole et à l'ensemble de la filière,
- Développement de filières qui s'appuient sur les atouts du territoire (aéronautique, agro-alimentaire, bois...).

Afin de réduire les déplacements et de faciliter la vie quotidienne le SCOT propose :

- De renforcer les fonctionnements de proximité à l'échelle des bassins de vie (Chorges, Tallard, Veynes et Saint-Bonnet) et de permettre à chaque commune de se développer (habitat, commerces, services...) à proportion de sa taille,
- De privilégier, dans la mesure du possible, le développement des commerces et autres activités économiques à proximité de l'habitat plutôt que dans des zones spécialisées.

Le Conseil Municipal constate que ces orientations sont très proches des objectifs formulés lors de la rédaction du PADD du Plan Local d'Urbanisme de la Commune :

- Renforcer l'identité du territoire,
- Favoriser son développement équilibré,
- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles.

Considérant que les orientations du SCOT définissent un bon cadre de développement durable pour l'ensemble du territoire gapençais,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Émet un avis favorable et demande que cet avis soit intégré à celui de la Communauté de Communes de Tallard-Barceillonnette.

▪ **Vente d'un chemin désaffecté aux Courtès :**

Le maire rappelle l'historique d'un échange de chemin réalisé lors du remembrement avec M. Joseph Amouriq des Courtès. Son successeur, Gilbert Garnier, souhaite que cet échange matérialisé sur le terrain depuis les années 70, soit définitivement acté afin de jouir de l'entière propriété de la partie du chemin désaffecté qui traverse sa parcelle.

Le maire précise que les modalités de cet échange seront formalisées avec le demandeur (frais de géomètre et notariés).

▪ **Chèvrerie :**

Le maire rappelle le courrier de M. Busin concernant les différents griefs énumérés depuis la mise en œuvre de la ferme relais, il précise que la convention signée le 30 avril 2007 avait pour but de mettre fin à toute contestation quant aux désaccords constatés lors de la construction.

L'examen du PLU se fera en temps voulu pour une modification, la commune étant au service de la collectivité et non des individus...Le parcellaire, non remembré, ne pourra bénéficier d'un bornage par

géomètre expert, compte tenu du coût exorbitant par rapport au loyer perçu. La régularisation sur les parcelles exploitées en partie se fera par échange avec les nouvelles acquisitions en cours.

▪ **Cantine :**

Le marché est caduc au 1^{er} septembre 2013, un nouvel appel d'offres sera émis.

Il serait nécessaire de modifier la périodicité de l'appel d'offres, préférer un marché à bon de commandes renouvelable 3 fois + 1 année supplémentaire, cependant, la concurrence joue chaque année, mais l'indexation du marché est automatique.

Interroger tous les parents par le biais d'une note sur le fonctionnement de la cantine (satisfaction, coûts, menus, ambiance..), Eric Gerbaud s'en charge et rappelle au maire que l'examen des menus à venir fera l'objet d'une réunion chez lui, lundi 22 mai à 18H30.

▪ **La parole est donnée aux conseillers :**

Corine Modanese rappelle que les assistantes maternelles ne peuvent plus emprunter en toute sécurité le sentier des Murets, compte tenu de son encombrement par des ferrailles, pneus et divers engins, les agents communaux s'emploieront à le dégager.

Eric Gerbaud revient sur le problème des végétaux régulièrement déposés sur les berges du Baudon et s'interroge sur l'utilité du broyeur acquis par la CCTB.

Sandrine Comte rappelle que le conseil d'école a demandé le remplacement de la clôture de la cour de l'école et que l'utilisation du matériel scolaire (vélos, jeux, ballons) est interdit lors de la garderie, le maire indique que tout ce matériel est acquis par la commune et doit pouvoir profiter à tous les enfants même en temps périscolaire, il précisera aux agents de veiller à ne pas utiliser le matériel de sport spécifique contenu dans les coffres.

Le maire annonce que l'assainissement Ubaud est en cours de réalisation, une permission de voirie départementale ayant été accordée.

Puis il informe le conseil des prochaines manifestations sur la commune :

- Marché de créateurs le dimanche 2 juin
- Exposition vieilles photos de Sigoyer 8-9 juin salle 2 Céüse (Association sauvegarde du patrimoine)
- Fête du village (St Jean) 29-30 juin (Foyer d'Animation de Sigoyer)

La séance est levée à 23H30

Délibérations du conseil municipal :

- MAPA attribution travaux AEP
- MMO CLAIE
- SCOT
- Statuts CCTB
- Devenir CCTB

Lu et approuvé, les conseillers municipaux